

Montreuil,  
le mercredi 21 juin 2023

**Émetteur :** DO / Pôle Examens - 03 20 74 68 95 - [poleexamens@institutquatredix.fr](mailto:poleexamens@institutquatredix.fr)

**Objet :** Certification CQP GC-COS en blocs de compétences pour la période de septembre 2023 à janvier 2024 : inscription des candidats

Madame, Monsieur le Directeur,  
Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional,

La prochaine période de certification par blocs de compétences des CQP :

- **Conseiller offres de services de la Sécurité sociale** (4 blocs)
- **Gestionnaire conseil de la Sécurité sociale** (3 blocs)

est programmée **du lundi 4 septembre au vendredi 19 janvier 2024**.

Des jurys professionnels seront organisés jusqu'au 19 janvier 2024, avec présentation des candidats au jury paritaire national qui devrait être programmé avant la fin du mois de janvier prochain. Le calendrier des jurys paritaires nationaux pour l'année 2024 sera validé à l'occasion de la CPNEFP du 28 juin 2023 et communiqué à l'attention des organismes de Sécurité sociale au début du mois de juillet prochain.

Pour rappel, il est possible de réaliser l'évaluation des compétences sur une partie de la certification ou sur sa totalité (exemple : 1 ou 2 blocs de compétences sur 4).

Afin d'organiser les certifications sur cette période, l'Institut 4.10 a transmis :

- aux CPAM et aux DRSM, au plus tard pour le 23 juin 2023, un tableau pré-complété à partir des informations dont l'Institut 4.10 dispose dans sa base de déploiement des formations concernées ;
- aux CAF, CARSAT, URSSAF, CSS et CGSS, en amont de la parution de la lettre d'information Ucanss, un fichier à incrémenter et à retourner à l'équipe administrative examen et jurys professionnels de l'Institut 4.10 (courriel : [poleexamens@institutquatredix.fr](mailto:poleexamens@institutquatredix.fr)) au regard du planning établi selon les mois de certification, repris ci-après :

<b>Mois de tenue des jurys professionnels *</b>	<b>Date échéance de retour du fichier Excel</b>
Septembre 2023	19 juin
Octobre 2023	19 juin
Novembre 2023	31 juillet
Décembre 2023	31 juillet
Janvier 2024	31 juillet
* : en lien avec la notion de « certifiable à partir du » sous l'outil MyCertif UCANSS	

Le retour des tableaux complétés et/ou amendés est indispensable à la programmation des jurys professionnels.

En parallèle, les organismes de Sécurité sociale doivent procéder à l'inscription de leurs candidats, **via la plateforme « MyCertif UCANSS », pour tous les blocs de compétences restant à valider, dans un délai minimal de 3 mois avant la date (ou la période) souhaitée de présentation de leurs stagiaires aux épreuves de certification** (sauf si l'inscription a déjà été réalisée). Toute inscription peut également être saisie de manière plus anticipée.

**L'inscription à l'examen, sur l'outil dédié, par l'organisme employeur est obligatoire** pour la participation d'un candidat aux épreuves de certification des CQP par bloc de compétences.

Vous trouverez ci-après un lien d'accès à un espace de partage intégrant la présentation réalisée par l'UCANSS à l'attention des organismes locaux le 7 mars dernier ainsi que les tutoriels associés :

MyCertif UCANSS

Si vous rencontrez des difficultés de connexion ou d'utilisation de MyCertif Ucanss, une adresse mail dédiée a été mise en place : **mycertifucanss@ucanss.fr**

Pour toutes autres questions relatives à la planification et à l'organisation des jurys professionnels, l'Institut 4.10 se tient à votre disposition à l'adresse mail : [poleexamens@institutquatredix.fr](mailto:poleexamens@institutquatredix.fr)

Vous trouverez en annexe des informations complémentaires relatives à l'organisation générale des épreuves, à la mobilisation des membres de jury (expert métier) et aux personnes en situation de handicap et au planning des prochains jurys paritaires nationaux.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.



Directeur de la Formation Professionnelle

## **Document(s) annexe**

**(s) :**

- Annexe - Certification CQP GC-COS en blocs de compétences pour la période de septembre 2023 à janvier 2024,